



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 18-INT-211

Déposé le : 26.06.18

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Titre de l'interpellation

Libre circulation des personnes : les chômeurs frontaliers seront-ils favorisés lors de recherches d'emplois ?

Texte déposé

Jeudi 21 juin, les ministres des affaires sociales de l'Union européenne ont trouvé un accord sur un nouveau mécanisme de dédommagement des frontaliers au chômage.

Ce nouvel accord concerne la libre circulation des personnes qui dans son texte « empêche qu'une personne se retrouve sans protection » en passant d'un pays à un autre.

La Confédération, non membre de l'UE mais ayant accepté la libre circulation des personnes, a repris volontairement les dispositions existantes et devra se positionner sur ce nouveau procédé.

Chaque jour, quelque 320'000 frontaliers se déplacent pour travailler en Suisse. Actuellement, s'ils perdent leur emploi, ils sont à la charge de leur pays de résidence.

Or, cette nouvelle réglementation modifie cette pratique en matière d'assurances sociales puisque le frontalier au chômage dépendrait à l'avenir de l'office de placement et toucherait les prestations habituellement versées dans notre pays.

Ce nouvel accord, qui doit encore être avalisé par le Parlement européen, pourrait donc avoir des conséquences financières importantes pour la Suisse. Selon plusieurs avis, la Confédération verrait sa facture grimper de plusieurs centaines de millions de francs par année, chiffre qui pourrait même avoisiner le milliard.

En plus du coût exorbitant pour notre collectivité, ce changement de système tenterait à favoriser les travailleurs étrangers. Ceux-ci recevraient alors de l'aide des fonctionnaires helvétiques, payés par le Seco via les offices de placement cantonaux, afin de retrouver du travail dans notre pays et ainsi concurrencer les travailleurs locaux.

En 2015, Le Canton de Vaud, 4^{ème} canton suisse en nombre de frontaliers, employait environ 25'000

frontaliers. Notre Canton est donc fortement affecté par cette nouvelle décision de Bruxelles.

Aussi j'ai l'honneur de déposer les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- Combien de chômeurs frontaliers seraient concernés en 2017 par cette nouvelle réglementation ?
- Actuellement, les chômeurs frontaliers figurent-ils dans les statistiques du taux de chômage du canton ?
- Quelle conséquence financière pourrait avoir la reprise par la Confédération de cette nouvelle réglementation européenne pour notre canton ?
- Ces centaines de millions que pourrait verser la Confédération à l'Europe pourraient-ils avoir des incidences sur la solvabilité et la viabilité de nos caisses de chômage, ainsi que sur le taux des cotisations et, de manière plus générale, sur notre économie ?
- Notre Canton étant fortement impacté par cette possible décision de Bruxelles, le Conseil d'Etat entend-il prendre position auprès de la Confédération ?

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer



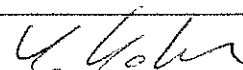
Ne souhaite pas développer



Nom et prénom de l'auteur :

Yvan Pahud et consorts, au nom du groupe UDC

Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

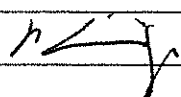
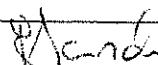


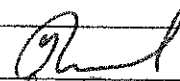
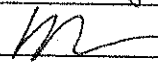

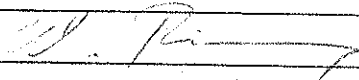
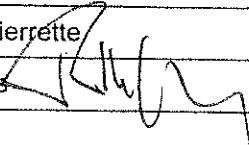
Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

Ind. liste circulatoire des personnes

Liste des député-e-s signataires – état au 1^{er} janvier 2018

Aminian Taraneh	Cherubini Alberto	Epars Olivier
Aschwanden Sergei	Chevalley Christine	Evéquoz Séverine
Attinger Doepper Claire	Chevalley Jean-Bernard <i>Chevalley JB</i>	Favrod Pierre Alain <i>P. Favrod</i>
Baehler Bech Anne	Chevalley Jean-Rémy	Ferrari Yves
Balet Stéphane	Chollet Jean-Luc <i>J. Chollet</i>	Freymond Isabelle
Baux Céline	Christen Jérôme	Freymond Sylvain
Berthoud Alexandre	Christin Dominique-Ella	Freymond Cantone Fabienne
Betschart Anne Sophie	Clerc Aurélien	Fuchs Circé
Bettschart-Narbel Florence	Cornamusaz Philippe	Gander Hugues
Bezençon Jean-Luc	Courdesse Régis	Gaudard Guy
Blanc Mathieu	Creteigny Laurence	Gay Maurice
Bolay Guy-Philippe	Croci Torti Nicolas	Genton Jean-Marc
Botteron Anne-Laure	Cuendet Schmidt Muriel	Germain Philippe
Bouverat Arnaud	Deillon Fabien <i>F. Deillon</i>	Gfeller Olivier
Bovay Alain	Démétriadès Alexandre	Glardon Jean-Claude
Buclin Hadrien	Desarzens Eliane	Glauser Nicolas <i>N. Glauser</i>
Buffat Marc-Olivier	Dessemontet Pierre	Glauser Krug Sabine
Butera Sonya	Devaud Grégory	Gross Florence
Byrne Garelli Josephine	Develey Daniel	Guignard Pierre
Cachin Jean-François	Dolivo Jean-Michel	Induni Valérie
Cardinaux François	Dubois Carole	Jaccard Nathalie
Carrard Jean-Daniel	Dubois Thierry <i>T. Dubois</i>	Jaccoud Jessica
Carvalho Carine	Ducommun Philippe <i>P. Ducommun</i>	Jaques Vincent
Chapuisat Jean-François	Dupontet Aline	Jaquier Rémy <i>R. Jaquier</i>
Cherbuin Amélie	Durussel José <i>J. Durussel</i>	Jobin Philippe <i>P. Jobin</i>

Liste des député-e-s signataires – état au 1^{er} janvier 2018

Joly Rebecca	Neyroud Maurice	Rydlo Alexandre
Jungclaus Delarze Susanne	Nicolet Jean-Marc	Ryf Monique
Keller Vincent	Paccaud Yves	Schaller Graziella
Krieg Philippe	Pahud Yvan	Schelker Carole
Labouchère Catherine	Pernoud Pierre André	Schwaar Valérie
Liniger Philippe 	Petermann Olivier	Schwab Claude
Lohri Didier	Podio Sylvie	Simonin Patrick
Luccarini Yvan	Pointet François	Sonnay Eric
Luisier Brodard Christelle	Porchet Léonore	Sordet Jean-Marc 
Mahaim Raphaël	Probst Delphine	Stürner Felix
Marion Axel	Radice Jean-Louis	Suter Nicolas
Masson Stéphane	Rapaz Pierre-Yves 	Tafelmacher Pauline
Matter Claude	Räss Etienne	Thuillard Jean-François 
Mayor Olivier	Ravenel Yves 	Treboux Maurice 
Meienberger Daniel	Rey-Marion Alette 	Trolliet Daniel
Meldem Martine	Rezso Stéphane	Tschopp Jean
Melly Serge	Richard Claire	van Singer Christian
Meyer Keller Roxanne	Riesen Werner 	Venizelos Vassilis
Miéville Laurent	Rime Anne-Lise	Volet Pierre
Miéville Michel	Rochat Fernandez Nicolas	Vuillemin Philippe
Mischler Maurice	Romanens Pierre-André	Vuilleumier Marc
Mojon Gérard	Romano-Malagrifa Myriam	Wahlen Marion
Montangero Stéphane	Roulet-Grin Pierrette	Wüthrich Andreas
Mottier Pierre François	Rubattel Denis 	Zünd Georges
Neumann Sarah	Ruch Daniel	Zwahlen Pierre